



Municipalité de **Ferme-Neuve**


AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 191

Avis public est présentement donné par Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Ferme-Neuve qu'à l'assemblée extraordinaire tenue le 29 mai 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 191 concernant l'exercice du droit de préemption sur un immeuble.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9h00 et 12h00 et de 13h00 à 16h00.

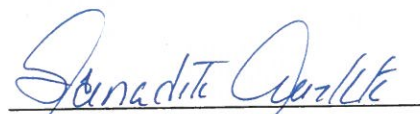
Donné à Ferme-Neuve, ce 30 mai 2023.


Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 30^e jour du mois de mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 30^e jour du mois de mai 2023.


Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
greffière-trésorière